

« La permanence des familles des disparus », tous les jeudis face au Grand Sérail

Les familles des détenus libanais en Syrie et des disparus au Liban observeront tous les jeudis un sit-in devant le Grand Sérail. Elles réclament l'application de la décision du Conseil d'État leur accordant le droit de connaître la vérité sur le sort de leurs proches.

OLJ / Par Nada MERHI, le 18 septembre 2014 à 01h25

Les familles des détenus libanais en Syrie et des disparus au Liban n'auront de répit que lorsqu'elles connaîtront la vérité sur le sort de leurs proches. Ce droit leur a été d'ailleurs consacré récemment par le Conseil d'État, qui avait pris une décision le 4 mars dernier, appelant « le gouvernement à remettre aux familles des disparus le dossier des enquêtes menées par la commission officielle d'investigation sur le sort des enlevés et disparus au Liban », désignée en 2000 par le Premier ministre d'alors, Salim Hoss, et présidée par le général Salim Abou Ismaïl.

« Mais au lieu de se conformer à cette décision, la présidence du Conseil a eu recours au service du contentieux au ministère de la Justice qui a présenté, le 6 mai dernier, une demande au Conseil d'État pour la réouverture du dossier, accompagnée d'une demande pour la suspension de l'exécution de cette décision qui constitue, selon elle, une "menace pour la paix civile" », rappelle Wadad Halwani, présidente du comité des disparus au Liban. « Pour notre chance, le Conseil d'État a émis une seconde décision soulignant que les arguments présentés ne sont pas convaincants, demandant de nouveau qu'une copie du rapport soit remise aux familles des disparus, poursuit-elle. Il a même estimé que tout retard observé à ce sujet n'a pour effet que de prolonger nos souffrances. »

Face aux atermoiements de la présidence du Conseil, les familles ont décidé d'agir. Ainsi, à partir d'aujourd'hui et tous les jeudis, le Comité des parents des détenus libanais en Syrie, le Comité des disparus au

Liban et Solide (Soutien aux Libanais en détention et en exil), soutenus par la société civile, observeront un sit-in « pacifique », de 11h à 15h, devant le Grand Sérail. Baptisé « La permanence des parents des disparus », il se poursuivra jusqu'à ce que le rapport en question soit remis aux familles.

« Nous avons le droit de connaître la vérité, affirme Wadad Halwani. Comment nos dirigeants peuvent-ils penser que la vérité peut menacer la paix civile ? Mais nous sommes les victimes de cette paix civile ! Nous ne ferons jamais la guerre ! C'est de l'hérésie ! » Et d'insister : « Nous accordons une importance à cette décision du Conseil de l'État parce que c'est la première fois que la justice nous appuie. »

(Pour mémoire : [Journée internationale des personnes disparues : les familles poursuivent leur combat](#))

Un prétexte fallacieux

Même son de cloche chez Ghazi Aad, porte-parole de Solide, qui souligne que ce slogan de « menace à la paix civile » n'est qu'un « prétexte » avancé par la présidence du Conseil pour « se dérober à ses responsabilités ». « Si le gouvernement estime que le contenu du rapport est dangereux, en quoi la formation d'une banque ADN menace-t-elle la paix civile ? se demande Ghazi Aad. Les parents ont vieilli. Beaucoup d'entre eux ne sont plus de ce monde. La création de cette banque est donc plus urgente que jamais. Malheureusement, les autorités concernées ne veulent pas entendre parler de notre dossier. D'ailleurs, les prétextes qu'elles avancent sont les mêmes depuis plus de deux décennies ! »

Ghazi Aad note en outre que les familles sont convaincues que le rapport de la commission en question « est incomplet », mais « elles tiennent à l'avoir, vu l'importance de cette décision du Conseil d'État ». En effet, « c'est la première fois que la justice nous accorde le droit de prendre connaissance d'informations détenues par l'État », constate-t-il. « Le rapport du général Abou Ismaïl n'en constitue qu'une partie. Il y a également le rapport de la commission libanaise chargée de recueillir les témoignages des familles des disparus, présidée par Fouad el-Saad, et les informations recueillies par la commission mixte libano-syrienne qui, depuis sa formation en 2005, n'a pas émis de rapport. »

Et Ghazi Aad de conclure : « Nous tenons à ce que cette décision soit exécutée parce que nous sommes déterminés à revendiquer notre droit à la vérité. »